

2015-UNAT-556, Scheepers et al

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a considéré un appel du secrétaire général. Sur la question de savoir si undt a commis une erreur en concluant que l'exigence d'expérience de cinq ans était arbitraire et non fondée sur une considération appropriée, Unat a jugé que, en l'absence d'une base juridique ou factuelle appropriée sur laquelle contester l'exigence d'expérience de cinq ans, UNDT avait Aucune fonction dans la substitution de son jugement à celle de l'administration pour déterminer les critères de la sélection des officiers S-3, et ce faisant, undt a commis une erreur en droit, ce qui a entraîné une décision manifestement déraisonnable. Unat a jugé que Undt avait commis une erreur en droit pour juger la dépendance à ST / IC / 1993/66 / ADD. 1 erroné. Unat a soutenu que l'argument du Secrétaire général selon lequel le UNT a dépassé sa compétence n'était pas bien fondé. UNAT a accepté l'argument du Secrétaire général selon lequel UNDT a commis une erreur en concluant que la décision selon laquelle le service requis devait être accumulé avec le Service de sécurité et de sécurité (SSS) était illégal car il n'y avait pas de délits officiellement promulgués dans l'organisation à cet effet. Unat a autorisé l'appel. Non annulé le jugement de l'UND en partie, à savoir dans la mesure où l'UNAT a conclu que l'UNDT avait commis une erreur en droit et a entraîné une décision manifestement déraisonnable de conclure que l'exigence d'un membre du personnel de S-2 de purger cinq ans dans le SSS afin Pour être admissible à une promotion au niveau S-3, était contraire à ST / AI / 2010/3, arbitraire, manifestement déraisonnable et illégal, et a par conséquent accordé des dommages-intérêts à M. Paukens. Unat a confirmé le reste du jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Les demandeurs ont contesté les décisions: (i) ne pas classer leurs postes au niveau S-3; (ii) ne pas leur payer une allocation spéciale (SPA) au niveau S-3; et (iii) la détermination qu'ils n'étaient pas éligibles à participer à un exercice de promotion de 2010-2011. UNDT a constaté que la question de la classification de leurs postes

et le non-paiement du spa étaient à recevoir, mais sans mérite et ont donc été rejetés. En ce qui concerne leur défi à l'exercice de promotion 2010-2011, UNDT a constaté qu'une seule de leurs réclamations, celle d'un M. Pauksens, était à recevoir et trouvée pour M. Pauksens, attribuant une compensation pour perte de hasard et perte pécuniaire.

Principe(s) Juridique(s)

Le rôle des tribunaux ne consiste pas à remplacer leur décision à celle de l'administration. L'administration a le droit de fixer des critères d'admissibilité à l'expérience minimale pour les annonces de vacance en l'absence d'une émission promulguée sur le sujet.

Résultat

Appel accordé en partie

Applicants/Appellants

Scheepers et al

Entité

DSS

Numéros d'Affaires

2014-642

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

7 Fév 2015

President Judge

Juge Faherty

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Admissibilité

Droit Applicable

Instructions Administratives

- ST/IA/2006/3
- ST/IA/2010/3

Circulaires d'information

- ST/CI/1993/66/Add.1

Règlement du personnel

- Article 4.4

Chartre des Nations Unies

- Article 101.3

Jugements Connexes

UNDT/2014/089

2013-UNAT-284

2011-UNAT-110

2012-UNAT-265